

## Question orale de Bomele Nketo Nicole (DéFI) à propos des nuisances générées par le survol aérien autour de l'aéroport de Bruxelles-National

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Chers Collègues,

Les exigences de DéFI pour réduire les nuisances aériennes générées par l'aéroport de Bruxelles-National ne datent pas d'hier. Cela fait des années, en effet, que DéFI relaie les préoccupations légitimes des riverains et habitants concernés, et mène des actions. En 1999 déjà, à l'initiative de Didier Gosuin, alors Ministre de l'Environnement, la Région bruxelloise se dote d'un arrêté pour faire respecter le droit de tous les Bruxellois au sommeil et à un environnement sain. L'« arrêté Gosuin », dont l'application a été confirmée par les plus hautes instances judiciaires belges et européennes, était né. Il représente à ce jour la seule arme juridique dont dispose la Région pour fixer les limites acceptables en termes de bruit.

Pour tenter de résoudre le dossier du survol qui pourrit la vie politique belge depuis plus de 30 ans, le Ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet (Écolo), mise notamment sur une plateforme de concertation à grande échelle. La première réunion a eu lieu loin des micros et caméras, à huis clos, fin septembre 2021, avec plus de 80 personnes à la table.

Direction et syndicats de l'aéroport, aiguilleurs du ciel, compagnies aériennes, associations de riverains, bourgmestres bruxellois et des deux Brabant : le panel qui compose cette méga conférence appelée à se réunir tous les deux à trois mois est on ne peut plus large.

Les communes bruxelloises y sont représentées par 5 Bourgmestres issus de la Conférence des Bourgmestres. La Région bruxelloise a également des représentants.

Dans le même temps, une proposition de résolution portée par DéFI au Parlement fédéral, en 2019, est toujours soumise à discussions. La Chambre des Représentants a demandé à plusieurs reprises aux différents acteurs institutionnels concernés par ce sujet de rendre un avis écrit sur celle-ci afin de pouvoir éclairer les travaux parlementaires.

Force est de constater que malheureusement rien ne semble vraiment évolué. Le survol intensif de la Région bruxelloise se poursuit et continue de provoquer des interrogations et des réactions négatives légitimes des habitants et des riverains.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pouvez-vous nous fournir un retour par rapport à la tenue de la plateforme de concertation lancée par le Ministre fédéral de la Mobilité ? Où en sommes-nous et quelle est la suite des travaux de cette plateforme ?
- La commune d'Anderlecht a-t-elle remis un avis sur la proposition de résolution ? Si oui, de quelle teneur est-il ? Si non, pourquoi ?
- Plus globalement, depuis les derniers jugements, la commune a-t-elle connaissance d'avancées dans le dossier du survol de Bruxelles ?

Je vous remercie.

Bomele Nketo Nicole

Conseillère communale



## Un autre regard

Madame Nicole Nketo Bomele  
Conseillère communale  
Rue Romanie Van Dyck 5  
1070 Anderlecht

**Objet: Réponse à votre question orale relative aux nuisances générées par le survol aérien autour de l'aéroport de Bruxelles-National ; transformée en question écrite par le Collège en sa séance du 30 août 2022.**

La réponse du Collège, apportée par Monsieur le Bourgmestre:

Madame Bomele,

Je vous remercie pour votre question sur un sujet qui touche à la qualité de vie de nombreux de nos habitants.

Le 17.09. 2021, une délégation de la Conférence des bourgmestres a été invitée par le Ministre fédéral de la Mobilité, Monsieur Gilkinet, à participer à une plateforme de concertation relative aux nuisances environnementales causées par les activités de l'aéroport de Bruxelles-National. Cette plateforme est un lieu de débat et de réflexion visant à aboutir à des solutions à mettre en œuvre pour atténuer ces nuisances.

Afin de garantir un débat efficace, le nombre d'intervenants a dû rester raisonnable. Des « groupes » rassemblant des Communes, associations, entreprises dont le point de vue et/ou les intérêts se rejoignent ont donc été formés par l'équipe de modération en charge de la plateforme. Pour la Région bruxelloise, la Conférence des Bourgmestres s'est entendue pour envoyer un représentant par parti politique présent à la Conférence. L'objectif de cette représentation est d'assurer la cohérence sur la position des communes bruxelloises et d'éviter qu'une commune exprime des exigences qui n'avaient pas été validées par la Conférence. Pour les communes bruxelloises, les représentants sont les suivants : Vincent de Wolf, Olivier Deleuze, Catherine Moureaux, Claire Vandevivere et Matthieu Pillois.

Dès la première réunion, il a été convenu que la teneur des discussions au sein de la plateforme de concertation devrait rester confidentielle, jusqu'au moment où des accords auront abouti. De plus, toute décision devra émaner d'un consensus. Elle ne sera donc pas

prise par vote à la majorité. Ainsi, le nombre de représentants n'est pas un critère déterminant dans la prise de décisions.

Trois réunions de la plateforme se sont tenues depuis le lancement : 30.09.2021, 21.02.2022 et 21.04.2022. La faute principalement à la situation sanitaire qui ne permettait pas de se réunir en grand groupe en présentiel.

Lors de celles-ci, des présentations générales ont été faites sur les procédures de vol et de routes aériennes, les directives européennes en matière de bruit et d'environnement ainsi que sur les recommandations de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) en matière de gestion du bruit des aéroports. Les prochaines réunions seront plutôt des ateliers où seront évoqués les positions de chacun des participants par rapport au survol depuis Brussels Airport.

Si la première réunion avait réuni un très grand nombre de participants, il est à noter que le nombre ne cesse de diminuer. Est-ce le signe d'un possible désintéressement des participants ou qu'une solution ne peut être trouvée qu'au niveau politique ? Les prochaines réunions nous le diront très certainement.

Le 25 février dernier, la Chambre des représentants nous a en effet invités à remettre un avis écrit sur la proposition de résolution de François de Smet et Sophie Rohonyi visant à pallier le problème des nuisances générées par le survol aérien autour de l'aéroport de Bruxelles-National tout en conciliant le développement économique de cet aéroport.

Les exigences de la commune d'Anderlecht pour réduire les nuisances aériennes générées par l'aéroport de Bruxelles-National ne datent pas d'hier. Cela fait des années, en effet, que nous relayons les préoccupations légitimes des riverains et habitants concernés, et que nous menons des actions.

Les décisions rendues par les instances judiciaires belges et européennes, représentent à ce jour la seule arme juridique dont dispose la Région pour fixer les limites acceptables en termes de bruit.

Il est vrai qu'à la suite du confinement et des bons résultats que nous avons obtenus contre le plan Wathélet, nombre de nuisances générées par l'aéroport de Bruxelles national ont diminué. Toutefois, rien ne garantit que les nuisances ne reprendront pas davantage. Au contraire, vous aurez sans doute déjà perçu l'augmentation du nombre de vols.

Force est de constater que le survol intensif de la Région bruxelloise se poursuit et provoque interrogations et réactions négatives des riverains. Il est grand temps que le Gouvernement fédéral, qui est le seul à pouvoir déterminer les routes aériennes, respecte les différents jugements et trouve une solution pérenne pour définir les routes et les procédures de vol en respectant les recommandations de l'OACI et en évitant les zones densément peuplées. J'en

suis certaine, et cela a été montré dans différents aéroports européens (Schiphol, Francfort), il est possible de concilier qualité de vie et activité de l'aéroport. Il est essentiel que dans le cadre des discussions juridiques ou politiques, la route de canal ne redevienne pas la route sur laquelle sont déversées le « trop-plein » d'avions.

Le 15.09.2022, rapport qui a été fait à la Conférence des bourgmestres par ses représentants à la plate-forme de concertation ne signale pas d'avancée majeure dans le dossier du survol de Bruxelles.

Pour ce qui est des actions judiciaires entamées par la Région et auxquelles notre commune s'est jointe, un nouveau rapport d'incidence a été effectué et l'avis des parties à la cause a été sollicité à son propos. Une réunion de préparation à laquelle j'ai participé s'est tenue au cabinet du Ministre Maron le 15 septembre dernier en vue d'harmoniser nos points de vue par rapport à ce rapport d'incidence.

J'espère avoir pu répondre à vos questions de la manière la plus précise possible.



F. CUMPS  
Bourgmestre



M. VERMEULEN  
Secrétaire communal